

Associations : la clôture des demandes de subvention pour 2023 approche

Tous les ans, les associations peuvent solliciter l'aide des collectivités pour l'attribution d'une subvention. La campagne au titre de l'année 2023 touche bientôt à sa fin.

o Les associations troyennes et/ou les associations dont l'activité présente un intérêt public local pour la **Ville de Troyes**, ayant plus d'un an d'existence, ont **jusqu'au vendredi 30 septembre** pour déposer leur dossier de demande.

o Les associations du territoire de **Troyes Champagne Métropole**, ou celles dont l'activité présente un intérêt public local pour l'une ou plusieurs des 81 communes de l'agglomération, **peuvent demander une subvention de fonctionnement jusqu'au 15 octobre**, ou alors pour **une action ou un projet spécifiques (minimum 3 mois avant la réalisation du projet)**.

Pour les associations troyennes, retrouvez toutes les informations et les documents à télécharger sur la page dédiée du site de la Ville de Troyes :

<https://www.ville-troyes.fr/sortir-bouger/vie-associative/demandes-de-subvention/>

Pour les associations de Troyes Champagne Métropole, retrouvez toutes les informations et les documents à télécharger sur la page dédiée du site de Troyes Champagne Métropole :

<https://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/faire-une-demande-de-subvention/>

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr